



NÉGOCIATIONS ACCORDS COLLECTIFS

RÉUNION N° 5

ATTAQUE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Jeudi 02 juillet 2009

Comme à son habitude depuis le début de ces « négociations » sur les accords collectifs, la direction a commencé la réunion par des attaques en règle envers la CGT. S'en est suivi un bilan météorologique puis nous sommes enfin rentrés dans le vif du sujet.

Nous avons rappelé les propos qu'avait tenu M Billaud lors du CE du 23 février 2009 en réponse à la question d'un élu sur les accords et notamment les 35h : « Concernant l'accord de juillet 1999, on ne nous a pas demandé de revenir dessus .» M Maennel avait alors ajouté : « On peut encore prendre Ascoforge comme exemple. On a pas changé et on fait les calculs sur les mêmes bases pour ici, donc il n'y a pas de raison que cela change. »

Après révision des calculs présentés par la direction la semaine dernière, il s'avère qu'ils étaient erronés. De façon collégial, les calculs ont été révisés pour finalement découvrir que nous ne perdrons pas autant de RTT que prévu. La supercherie est grosse de tenter de nous faire avaler que toutes ces têtes pensantes sont dans l'incapacité d'enchaîner des opérations de base niveau CM1. En moyenne, sur les 10 prochaines années, nous perdrons quand même 2 RTT par an. **Nous pourrons passer du temps à faire tous les calculs que nous voudrions, nous n'aurons avec cette nouvelle méthode plus jamais 15 RTT.**

En outre, en nous diminuant le nombre de RTT, la direction ose nous dire qu'elle nous augmente notre pouvoir d'achat grâce aux primes qui nous seront payés sur les journées travaillées !

1/3 des RTT pourront être posés à la disposition des salariés dès le 1er janvier de chaque année et ce, malgré des éventuelles périodes de chômage partiel.

1 jour de RTT serait fragmenté en heures et pris uniquement à la demande des salariés mais avec l'approbation des agents de maîtrise.

Les jours de chômage partiel n'auront pas d'impact sur le calcul du nombre de RTT.

Le compte épargne temps :

- Possibilité d'y inclure tous les RTT (au lieu de 5 actuellement), 5 congés payés, tous les congés d'ancienneté et les repos compensateurs une fois par an en novembre/décembre. Possibilité de les récupérer deux fois par an au choix du salarié.
- Les centièmes d'heure de RTT restantes en fin d'année seront mis sur le compte épargne temps, imposé par la direction.

Les jours du compte épargne temps seront toutefois toujours pris avec l'approbation de la maîtrise.

La CGT dénonce une remise en cause des 35 heures par une attaque sur nos jours de Récupération du Temps de Travail. Nous refusons tout recul sur le nombre de nos RTT et demandons à la direction de respecter ses promesses tenues en début d'année !